



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 2887

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la couverture médicale universelle (CMU). Il souhaiterait précisément connaître le coût de la CMU pour l'année 2006.

Texte de la réponse

La dépense de couverture maladie universelle (CMU) complémentaire à la charge de l'État comprend, d'une part, le versement aux régimes de base, d'autre part, les déductions au titre des bénéficiaires de la CMU complémentaire de la taxe de financement de la CMU complémentaire payée par les organismes de protection complémentaire. Ces versements et déductions s'élèvent depuis 2006 à 340 euros par bénéficiaire et par an. D'après les données du fonds CMU de mai 2007, les versements aux régimes de base s'élèvent à 1 436 millions d'euros en 2006. Les déductions pour les organismes de protection complémentaire ont atteint 211 millions d'euros pour la même année. La dépense totale en 2006 est donc de 1 647 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2887

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5241

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1036